

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT EN VERTU DU RÈGLEMENT 51-102

Rubrique 1 - Dénomination et adresse de la société

Ressources Cerro de Pasco inc. (la « société » ou « CDPR »)
68 Av. de la Gare, Bureau 205
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0

Rubrique 2 - Date du changement important

Le 29 août 2024.

Rubrique 3 - Communiqué

Un communiqué relatif au changement important dont il est question dans la présente déclaration a été diffusé par l'intermédiaire de Globe Newswire le 3 septembre 2024 et déposée sur SEDAR+.

Rubrique 4 - Résumé du changement important

La société a conclu une convention de vente d'actions (la «Convention») avec FIC03 Fondo de Inversion Privado («FIC03»), une société d'investissement péruvienne, contrôlée par Finanzas e Inversiones Corporativas («FIC»), en vertu de laquelle la société a accepté de vendre sa mine de Santander au Pérou à FIC03 (la «Transaction»).

Rubrique 5 - Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important

Aux termes de la Convention, qui est entrée en vigueur le 29 août 2024, CDPR a vendu les actions de sa filiale péruvienne Cerro de Pasco Resources Subsidiaria del Peru S.A.C., qui détient la mine Santander, y compris tous les actifs et passifs qui y sont associés, à FIC03, en échange d'une contrepartie composée d'un paiement en espèces de 2,00 \$ et d'un prix variable pouvant atteindre 10 000 000 \$, à calculer, déterminer et payer conformément aux termes de la Convention, à compter de la date du début de la production commerciale dans la cheminée Santander. Dans le cadre de la Transaction, la société s'engage à régler au fil du temps les obligations en cours contractées entre elle-même et ses filiales. La Transaction est intervenue sans lien de dépendance.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6 - Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 - Information omise

Sans objet.

Rubrique 8 - Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Guy Goulet, chef de la direction
Téléphone: +1-579-476-7000
Mobile: +1-514-294-7000
ggoulet@pascoresources.com

Rubrique 9 - Date de la déclaration

Le 4 septembre 2024.

Énoncés Prospectifs et Exclusion de Responsabilité

Certaines informations contenues dans le présent document peuvent constituer une « information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En général, les informations prospectives peuvent être identifiées par des mots comme « pro forma », « planifie », « s'attend », « peut », « devrait », « pourrait », « pourra », « budget », « prévu », « estime », « prévoit », « a l'intention », « anticipe », « croit », ou des variations de ces mots ou phrases, y compris les variations négatives, qui font référence à certaines mesures, certains événements ou certains résultats qui peuvent être prises, se produire ou être réalisés. De tels énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter, les énoncés relatifs à: la capacité des parties à satisfaire aux conditions préalables à la Transaction ; la clôture, le calendrier, les avantages et les effets prévus de la Transaction; et le développement et les opérations prévus, comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents de ceux qui sont exprimés ou qui sont implicites dans ces énoncés prospectifs ou ces informations prospectives. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'exercice de tout droit de résiliation en vertu de la Convention, l'incapacité des parties à satisfaire ou à renoncer en temps opportun aux conditions de clôture de la Transaction, l'incapacité de la société à réaliser les avantages de la Transaction, les risques liés aux opérations d'exploration, de développement et d'exploitation minière; les impacts des développements macroéconomiques ; et tout effet défavorable important sur les activités, les propriétés et les actifs de la société. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. La société ne mettra à jour aucun énoncé prospectif ni aucune information prospective qui sont incorporés par référence aux présentes, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.